

DÉPARTEMENT de l'ISÈRE

Arrondissement de LA TOUR DU  
PIN  
Canton de CHARVIEU-  
CHAVAGNEUX

HÔTEL DE VILLE  
de  
CHARVIEU-CHAVAGNEUX



**CONSEIL MUNICIPAL  
du 19 Septembre 2017**

-----/-----  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille dix sept le 19 septembre, à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARVIEU-CHAVAGNEUX (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Gérard DEZEMPTTE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 septembre 2017

**ETAIENT PRESENTS** : M. DEZEMPTTE, Mme PAIN, M. JOANNON, Mme OBRIER, M. GAUTHIER, M. MUTTER, Mme MONIN, Mme PENNONI, M. COQUARD, Mme BERNARD, M. ZULIANI, Mme MULLER, M. COLAMARTINO, Mme GARS, M. RAY, Mme FAILLA, M. LAPORTE, Mme COLIN, M. PETITPAS, M. CERVERA, Mme MIOCHE

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES** :

Mme SERRANO	par G. DEZEMPTTE
M. LYOËN	par G. PAIN
Mme RIGOT	par G. JOANNON
Mme ALBERICH	par Mme OBRIER
Mme BOURDET	par P. GAUTHIER
M. DEFRADAS	par F. MUTTER

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. William RAY est nommé Secrétaire de séance

=====

Le Conseil Municipal,

AJOUT des 3 points suivants :

**A Décidé** à l'unanimité de modifier les numéros de parcelles pour régularisation cadastrale dans le cadre d'une convention de servitude aux « Coteaux de Belle vue »,

**A Décidé** à l'unanimité de faire don des kimonos utilisés pour les TAP au club de judo

**A Fixé** à l'unanimité le montant de la transaction dans le cadre de la cession de la propriété dite « Château GUEZ » et **Autorisé** le Maire à signer tout acte à intervenir dans cette transaction

- **A Décidé** d'allouer à l'unanimité des subventions aux associations suivantes :
  - ✓ CHARVIEU CHAVAGNEUX ISERE CYCLISME
  - ✓ AMAPECC
- **A Adopté** à l'unanimité la décision modificative N°1 au Budget Primitif 2017 de la Ville,  
**A Autorisé** à l'unanimité le Maire à signer une convention avec la commune de Janneyrias de mise à disposition de deux maîtres-nageurs
- **A Décidé** à l'unanimité l'ajournement du transfert de l'aire d'accueil des gens du voyage à la LYSED
- **A Décidé** à l'unanimité l'ajournement du transfert de la piscine à la LYSED
- **A Mandaté** à l'unanimité le Maire pour accepter l'abandon d'une servitude relative aux parcelles A496 et A497
- **A Fixé** à l'unanimité le montant de la cession de terrain lieu-dit « Plan de la Garenne »
- **A Adopté** à l'unanimité la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme
- **A Fixé** à l'unanimité les modalités de vente des locaux sis Impasse Auer

**EST INFORME** que le Maire a pris des décisions dans le cadre de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Arrêté N° 215/17 du 28 juin 2017 : procédure adaptée : travaux de marquage pour la signalisation au sol

Présent document établi pour être affiché conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à CHARVIEU-CHAVAGNEUX, le 21 septembre 2017

Le Maire,



Gérard DEZEMPTTE,  
Conseiller Départemental de l'Isère

